



Soucis avec la société xxxxxx

Par Marie des Landes, le 06/12/2013 à 09:40

Bonjour,rrrrAprès un appel téléphonique de la société xxxxxx que je ne connaissais pas,j'ai reçu par transporteur un colis de chaussettes fin avril 2013.rnN'étant pas intéressée,j'ai renvoyé le colis au mois d'août(j'ai subi une intervention chirurgicale qui m'a éloignée de mon domicile début mai) par la Poste à l'aide du bordereau de retour.rnA ce jour,ils me harcelent par téléphone et me réclament plus de 200 euros car ils affirment n'avoir jamais reçu le colis .rnJe n'ai aucune preuve de dépôt à la poste.rnLa société exige que j'aille à la poste pour faire une réclamation et demande que les formulaires remplis leur soient adressés sinon ils vont engager une procédure contre moi par voie d'huissier.rnJ'ai fait les démarches mais La poste me réclamant un numéro de colis j'ai dû rappeler cette société pour qu'ils me donnent ce renseignement.rnLa poste me dit que la société est en compte avec eux et comme j'ai utilisé le bon de retour fourni par cette société,elle reste donc expéditrice du colis et donc c'est à eux de faire les démarches auprès de leur service dédié aux professionnels.rncependant,la société xxxxxx ne l'entend pas de la même oreille et continue de me menacer d'huissier.rnrnque dois je faire?je refuse de payer pour quelque chose que je n'ai pas commandé et qui a été perdu par la poste.rnLa personne qui m'a renseigné à La poste m'a parlé de vente abusive est-ce cela?rrrrMerci pour vos réponses car je suis complètement perdue.

Par Marie des Landes, le 06/12/2013 à 09:59

re bonjour,rrrrLa société xxxxxx vient de m'appeler,ils veulent que je leur fasse un courrier comme quoi j'ai renvoyé le colis et que je ne peux pas faire de réclamations car la Poste ne veut pas me considérer comme expéditrice du colis.ils ne tiennent pas compte de mes explications,ils réfutent les renseignements donnés par La Poste et continuent de me menacer d'huissier.rnIls veulent le courrier immédiatement soi disant pour clôturer mon dossier et

engager des démarches auprès de La Poste pour récupérer une indemnité.rnrnAidez moi s'il vous plait.

Par **moisse**, le **06/12/2013** à **10:44**

Bonjour,rnLa démarche de cette entreprise paraît logique et je ne vois pas pourquoi vous refuseriez de vous conformer à cette demande.rnAprès tout vous avez plus ou moins accepté de recevoir un colis, et certainement pas des échantillons compte tenu de la valeur, vous n'avez pas réexpédié l'envoi au bénéfice du droit de rétractation dans les 7 jours de la réception, vous n'avez ensuite pas pris la peine de conserver un double de votre remise au service postal.rnBref il y a donc intérêt à composer.rnIl est vraisemblable que l'entreprise connaît les références du bon de retour certainement par rapprochement avec l'expédition primitive, mais ne veut pas ouvrir un contentieux postal sans votre attestation écrite.

Par **Marie des Landes**, le **06/12/2013** à **12:20**

re bonjour,rnrnMerci de ta réponse Moisse.rnCependant après avoir contacté la DGCCRP, car cette demande de courrier me chiffonnait, le fonctionnaire que j'ai eu m'a déconseillé d'écrire quoi que ce soit et m'a ouvert une plainte auprès de la DDPP du Nord. Il m'a dit que c'était de la vente forcée (je n'ai rien demandé ni commandé et je ne connaissais pas la société xxxxxx).rnMon courrier va donc partir.

Par **moisse**, le **06/12/2013** à **15:23**

Re-bonjour,rnSachant que la DDPP n'est pas qualifiée pour instruire une plainte, qui est de l'apanage exclusif des tribunaux, je suis un peu sceptique sur la pertinence du conseil, ou de son interprétation.rnVous avez reçu un colis et l'avez selon toute apparence conservé.rnVous allez avoir d'un côté une affaire purement civile, à laquelle vous voulez opposer un réflexe pénal, sachant que vous n'avez pas porté plainte réellement.rnEn effet une plainte se porte :rn* auprès des forces de l'ordre (commissariat, gendarmerie)rn* par lettre au procureur de la républiquern* par lettre au doyen des juges d'instruction.rnVous vous contentez actuellement de signaler un comportement estimé inapproprié d'un commerçant qui pourrait déboucher sur un PV après enquête et accumulation de signalements, mais qui ne résoudra pas votre litige.

Par **pat76**, le **06/12/2013** à **17:05**

BonjourrnrnVous avez signé un bon de commande et un bon de livraison? Si ce n'est pas le cas le vendeur pourra toujours réclamer il n'a aucune preuve et l'article 1315 alinéa du Code Civil stipule:rnrn" Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver".

Par **moisse**, le **06/12/2013** à **17:20**

Bonsoir,rnEt la suite de cet article :rn"Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation."

Par **Marie des Landes**, le **08/12/2013** à **12:05**

Bonjour,rnrnMerci pour vos réponses.rnrnNon je n'ai pas conservé le colis il est parti par la poste avec le bordereau de retour.rnrnCe n'est pas moi qui vais porter plainte mais la DGCCRP. Je me contente juste de faire le signalement des procédés de cette société auprès de leurs services.rnrnet non je n'ai pas signé de bon de commande car je n'ai rien commandé,c'est la société XXXXXX qui m'a contactée par téléphone et qui a envoyé ses échantillons de chaussettes.rnJe n'étais pas intéressée c'est la personne au téléphone qui m'a dit "vous le renverrez si vous ne voulez rien,il y aura un bon de retour dans le carton pour un retour gratuit."rnJ'ai ouvert le paquet uniquement pour avoir ce bon de retour afin de ne pas payer les frais de port.J'ai refermé le carton,mis le bordereau dessus et il est parti par la poste.

Par **moisse**, le **08/12/2013** à **15:18**

Bonjour,rnJ'ai bien compris, mais vous ne connaîtrez pas le déroulement éventuel d'une action publique mise en mouvement par l'administration.rnVous avez bien reçu le colis, que vous deviez tenir à disposition ou retourner. Les apparences jouent contre vous, puisque vous n'avez pas gardé trace du bon de retour avec ses références postales.

Par **Marie des Landes**, le **08/12/2013** à **16:36**

re bonjour,rnrnLa poste ne m'a rien donné en échange du paquet car rnle port était payé,je n'ai eu aucun papier à faire juste à poser le colis au guichet adhoc je ne pouvais pas deviner qu'ils allaient le perdre...rnrnrnrnrnMerci pour vos réponses et pour l'aide que vous m'apportez.